60e ANNÉE. — N° 26 MERCREDI 3 MARS 1920.

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grève des cheminots. Les appels à la sagesse. Soutenu par la nation, secondé par les bonnes volontés, le Gouvernement triomphera du mouvement révolutionnaire. — L'état d'âme des Boches.

L'élément révolutionnaire l'a emporté. La crise n'a rien d'imprévu. Le bolchevisme travaille au bouleversement général et l'Allemagne escompte les convulsions de notre pays pour se soustraire aux engagements qu'elle a signés à Versailles.

Les Français qui, pendant cinq ans, ont lutté héroïquement pour le triomphe de la Justice et du Droit, vont-ils permettre à une propagande empoisonnée de ruiner la Nation ?

Non, mille fois non.

La situation est nette : d'un côté, il y a une France qui veut vivre, une France qui veut produire, une France qui veut reprendre sa place à la tête de la Civilisation : — de l'autre, la masse des travailleurs, — en immense majorité de braves gens, — qui est manœuvrée par une poignée d'excités sans morale qui veulent la révolution pour la simple satisfaction d'un programme égoïste.

Il s'agit bien d'un mouvement révolutionnaire. Le devoir des bons Français est donc très net. Ils doivent, par tous les moyens, lutter contre un geste coupable qui va accumuler les misères, accroître les difficultés de notre malheureux pays.

Toute la nation doit se dresser contre les bolchevistes et déjà il suffit d'écouter les commentaires de la foule pour se convaincre que la masse blâme énergiquement un mouvement injustifié.

« Qu'on y songe, écrit le *Temps*, l'ennemi guette. Il aspire à sa revanche. Ne lui livrons pas une France affaiblie. Pensons, plus que jamais, à ceux de nos fils qui sont morts pour qu'elle fût plus grande. »

Que ceux qui hésiteraient encore à combattre le désordre regardent du côté de Strasbourg, où un extrémiste impie proclame que « *mieux eût valu que la France fût battue en 1914...* », ce qui établit bien que boches et bolchevistes mènent la danse.

Qu'ils apprécient la cynique appréciation du *Vorwœrts*. Ce journal avait condamné avec énergie la grève des cheminots allemands, mais il approuve et félicite hautement les cheminots français de ruiner notre patrie : « Ces malheureux, dit-il, travaillent pour des salaires de famine. Certains ne reçoivent pas plus de QUATRE VINGTS francs par mois (*sic*)... » Et le journal boche invite les grévistes à rester intraitables dans leurs revendications !...

Cela ne devrait-il pas suffire à ouvrir les yeux des travailleurs français ?

En tout cas, les appels à la sagesse sont prodigués aux grévistes par tous les groupements sérieux. Aucun des chômeurs ne pourrait croire que le « Syndicat professionnel des Cheminots de France » soit mû par un sentiment hostile lorsqu'il lance un manifeste dans lequel on lit :

« Il n'y a pas de corporation, si intéressante soit-elle, selon le mot de M. Millerand, qui ait le droit de se dresser contre la nation. »

L'immense majorité des Français nous jette le blâme et demande de tous côtés la répression énergique de mouvements que ne justifient aucun intérêt professionnel. Sortons un instant du milieu où se multiplient les excitations au désordre, écoutons l'opinion, celle de cette multitude d'hommes qui ont fait la guerre et qui, de retour dans leurs foyers, veulent la paix par l'ordre et le travail.

« Cheminots consciencieux, tous au travail pour le pays et pour la paix. — Sourbié, président du réseau du Midi. »

Aussi bien, le Gouvernement se doit de triompher d'un mouvement inadmissible. Il est prêt à tout pour atteindre ce résultat. Soutenu par la nation, secondé par les éléments pondérés qui déserteront le clan de l'anarchie, aidé par les élèves des grandes écoles qui se mettent à sa disposition, il finira par redresser la situation ; il fera comprendre aux intéressés qu'un grand pays ne peut pas être bouleversé parce qu'il a plu à un ouvrier de quitter, sans motif valable, l'atelier dans lequel il est occupé !.....

La France est l'enjeu du conflit. Cela seul dicte son devoir au Gouvernement !

Dernière heure. — *La grève est terminée. La C. G. T. proclame que les grévistes obtiennent pleine satisfaction. Elle est dans son rôle. La vérité est différente :*

La violente hostilité du pays ne laissait aucun doute aux extrémistes sur l'échec du mouvement révolutionnaire. On a préparé la capitulation en s'efforçant de sauvegarder les apparences.

Mais il est entendu :

1° Que les journées de grève ne seront pas payées, — ce qui est la preuve certaine de la capitulation des grévistes ;

2° Que les sanctions seront revisées, mais non supprimées en bloc.

Certes, nous souhaitons ardemment qu'on fasse l'impossible pour atténuer les rancœurs ; il est pourtant une mesure qui s'imposait pour marquer la défaite d'un mouvement inadmissible, c'est le non-paiement des journées de chômage. M. Millerand a été intraitable sur ce point...

La leçon servira-t-elle à l'immense majorité de braves gens qui suivent trop facilement les meneurs qui vivent du désordre ?...

⁂

« Pendant la guerre, le Président Wilson a travaillé en vue d'une paix sans victoire. Il nous a donné une victoire sans paix. »

C'est un journal américain, le *Chicago Tribune* du 6 janvier, qui s'exprime ainsi !

Jamais affirmation n'a été plus exacte. Nous pouvons en faire la preuve immédiate par quelques emprunts à la presse allemande. Nous avons sous les yeux des traductions d'articles parus le même jour (11 janvier 1920) dans sept journaux allemands. Tout serait à reproduire. La place nous manque ; mais quelques extraits édifieront le lecteur sur l'état d'âme des Boches.

La *Deutsche Tageszeitung* déclare qu'un but unique s'impose au peuple allemand : « rétablir l'unité de l'empire ». Puis après avoir versé un pleur sur les « millions de sujets qui tombent sous la domination de l'ennemi », le journal conclut : « le salut d'adieu que nous leur envoyons est pour eux le serment que nous leur resterons fidèles : Fidélité pour fidélité, car nous savons que les Allemands nous resteront fidèles jusqu'à ce que... jusqu'à ce que sonne l'heure de la libération, l'heure de l'unité de l'empire, l'heure de la résurrection du peuple allemand. »

La *Tœgliche Rundshau* veut une « politique active » pour atteindre le même but.

La *Deutsche Zeitung* est également pour l'action avec un but unique « le rétablissement de l'empire » qui replacera l'Allemagne à la tête des nations mondiales ! Car les Allemands « ne renoncent à rien ». « Le peuple allemand ne reconnaît pas cette paix, non parce qu'elle est inexécutable, mais parce que ce peuple allemand, en dépit de tout, a l'honneur chevillé à l'âme (*sic*). Il ne la reconnaît pas, ne la reconnaîtra jamais (*sic*) et rappellera qu'il a refusé de la reconnaître lorsque le moment sera venu. Il faut que cela nous le disions très explicitement aujourd'hui afin qu'on ne nous fasse pas plus tard le reproche d'avoir agi avec perfidie. Pour l'instant, le mot de Gambetta peut servir de mot d'ordre pour l'avenir : « Y penser toujours, n'en parler jamais. »

Le *Lokal Anzeiger* parle dans le même sens et a foi dans les « belles vertus du peuple allemand » pour ressusciter la glorieuse Germanie.

Le *Vorwaerts* veut la revision de la paix et cette revision doit commencer immédiatement. Il faut en outre se préparer à « livrer le dernier combat pour défendre les frontières de l'Allemagne ».

Le *Freheit* commence par déclarer qu'il faut « remplir les conditions du traité », mais il proclame ensuite que l'exécution de ce traité est impossible et qu'il faut « clamer au monde entier que les exigences des Alliés ne sont pas dans les limites du possible ». Le *Freheit* conclut en affirmant que l'Allemagne devra travailler à reconstituer son unité : « un avenir meilleur doit réunir de nouveau tous ceux qui sont d'une même famille ».

M. Wilson nous « a donné une victoire sans paix » !... Combien le journal américain a raison.

Si le président américain avait eu le sens des réalités, il n'aurait pas arrêté Foch au moment où il allait enfoncer le front allemand et acculer l'armée de Guillaume à un désastre sans précédent.

Alors, on aurait obtenu de l'Allemagne une capitulation réelle.

M. Wilson a préféré rester dans les nuages, il a simplement réussi à créer à l'Europe une situation à peu près inextricable.

Quoi qu'il en soit l'Entente doit plus que jamais serrer les rangs pour prévenir les audacieux projets des Germains !...

A. C.

INFORMATIONS

Fin de la grève des cheminots

La Fédération donne l'ordre de reprise du travail

La Fédération nationale des cheminots donne le communiqué suivant :

A la suite de démarches effectuées dans la journée auprès du Comité des directeurs des Compagnies et du Président du Conseil des ministres, une entente est intervenue entre les représentants de la Fédération et les directeurs. En conséquence l'ordre de reprise du travail va être immédiatement lancé par la Fédération.

⁂

La reprise du travail a été décidée sur les bases suivantes :

Les journées de grève ne seront pas payées ; seront considérées comme nulles et non avenues les peines disciplinaires qui auraient été prononcées pour le seul fait de n'avoir pas repris le travail, à la suite d'une mise en demeure ; les peines disciplinaires prononcées dans toutes les autres circonstances seront soumises à une revision opérée par chaque directeur dans un esprit de justice.

Les représentants de la Fédération des cheminots ont accepté cette décision ainsi que les directeurs des grands réseaux.

L'ex-kaiser et la Hollande

Selon l'*Evening Standard*, la réponse du gouvernement hollandais au sujet de l'ex-kaiser est prête.

Dans cette réponse, le gouvernement hollandais déclarerait qu'il n'a pas changé d'opinion.

Les Etats-Unis n'accepteraient pas l'offre de paix des soviets

Le département d'Etat déclare que le gouvernement des Etats-Unis ne prendra pas en considération l'offre de paix de bolcheviks.

L'offensive contre la Pologne

Suivant des nouvelles reçues de Berlin, l'armée rouge russe aurait commencé une offensive générale contre la Pologne.

M. Deschanel à Bordeaux

M. Deschanel est arrivé à Bordeaux pour commémorer l'anniversaire de la paix que l'Allemagne imposa à la France en 1871.

M. Deschanel a été reçu par M. Arnaud, préfet de la Gironde.

M. Deschanel, accueilli par une foule énorme qui n'a cessé de l'acclamer, a passé la revue des troupes.

M. Deschanel a assisté au temple protestant, à la synagogue, à la cathédrale à des cérémonies religieuses, puis il a présidé un banquet qui lui était offert à l'Hôtel de Ville.

Au cours du banquet des toasts très applaudis ont été prononcés par le maire de Bordeaux et par M. Deschanel.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Peyrat Martial : excellent sous-officier. A trouvé une mort glorieuse à Perthes-les-Hurlus (Marne), en entraînant, le 2 février 1915, sa demi-section à l'attaque des positions ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Parinet Jean : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 17 février 1915, en s'élançant à l'assaut des tranchées ennemies, au nord de Perthes-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Porcher Louis : très bon soldat, tué le 28 juin 1917, au cours d'une patrouille en avant de nos lignes aux Eparges (Meuse). Croix de guerre avec étoile d'argent.

Une question résolue !?!

Sons ce titre, dans le numéro du 27 février, nous avons eu l'honneur, le grand honneur de demander si un autobus faisant le trajet de Cahors à Castelnau est payé, pour assurer le service postal, à raison de 60 francs par jour ?

Une erreur fut commise : reconnaissons-la. C'était l'autobus faisant le trajet de la gare de Lalbenque à Castelnau et non celui de Cahors à Castelnau.

Et dès lors, l'erreur est moins grave, comme on le verra par la suite.

A cette question on a répondu : « Le service postal de Lalbenque à Castelnau est assuré à raison de 31 fr. par jour, actuellement, pour 11 kilomètres, alors qu'il y a 15 kilomètres de Cahors à Lalbenque, soit 36 de Cahors à Castelnau.

Comme ce n'était qu'une question posée, nous sommes heureux de connaître la vérité qui a été proclamée à la séance du Conseil général de lundi.

C'est 31 francs que l'on paie pour un service postal de 11 kilomètres et qui dessert 3 communes : Montdoumerc, Flaugnac et St-Paul-Labouffie.

Mais... il y a un mais : si l'autobus fait un service postal à 31 francs par jour, payé par la Poste, l'administration alloue la subvention départementale pour ces 11 kilomètres, 450 fr. par kilomètre, soit 11.000 francs environ. C'est du coup une nouvelle ligne créée.

Nous entendons bien que cette ligne était nécessaire, aussi nécessaire que les lignes qui ne sont pas encore..... créées et qui ne le seront peut-être jamais...

N'insistons pas.

Mais, nous le répétons, c'est avec plaisir que nous constatons qu'on a répondu à une question posée. C'était donc que cette question n'était pas inutile. Il y en a d'autres.

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi autorisant la réquisition civile du matériel et des locaux autres que ceux de la voie ferrée, nécessaires à l'exécution des transports en cas d'interruption de l'exploitation des voies ferrées, nos députés ont voté : *Pour.*

La Chambre a adopté par 503 voix contre 71.

Gendarmerie

La médaille militaire est attribuée aux gendarmes de la 17e légion dont les noms suivent :

Lacroix (Antoine-Barthélemy), chef de brigade de 4e classe ; 17 ans de services, 17 campagnes.

Arseguel (Abel), gendarme ; 21 ans de services, 12 campagnes.

Baurens (Camille Firmin), gendarme ; 21 ans de services, 10 campagnes.

Lagarrigue (Henri-Alexandre), gendarme : 20 ans de services, 10 campagnes.

Forgues (Jean-Pierre), gendarme ; 22 ans de services, 8 campagnes.

Ponts et chaussées

Aux termes d'un arrêté en date du 28 février 1920, M. Escoubé (Louis), conducteur des ponts et chaussées de 2e classe, attaché, dans le département de la Haute-Garonne, au service des chemins de fer, sera affecté, à dater du 1er mars 1920, dans le département du Tarn-et-Garonne, au service des chemins de fer (études et travaux de la ligne de Cahors à Moissac), en remplacement de M. Pradère, appelé à une autre destination.

Travaux publics

M. Louis Delport, député du Lot, a reçu la lettre suivante du Ministre des travaux publics, au sujet de la question des services automobiles dans le département :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me demander de hâter l'émission du décret à intervenir pour accorder une subvention de l'Etat au service public d'automobiles comprenant un réseau de 10 lignes organisé dans le département du Lot.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le dossier de l'affaire est actuellement soumis au Conseil d'Etat.

Vous pouvez être assuré que, quand l'avis de la Haute Assemblée me sera parvenu, rien ne sera négligé pour aboutir à une solution aussi rapide que possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux publics.

Du blé pour le Lot

M. Louis Delport, député du Lot, s'occupant activement de la situation alimentaire du département, ayant demandé à M. le Sous-Secrétaire du ravitaillement, du blé pour la consommation de la population du Lot, le Sous-Secrétaire d'Etat a répondu que 2.000 quintaux de blé avaient été expédiés à la date des 13 et 14 février, 1.000, à la date du 16 février et 2.000 à la date du 19 février.

Perceptions

Par arrêté du directeur de la comptabilité publique en date du 27 février 1920, ont été nommés dans le cadre du personnel des perceptions : M. Couailhac à Cahors ; M. Barelle à Souillac ; M. Nouailles à Catus.

Nomination

On nous prie d'annoncer que le chanoine Cancé, qui, pendant la guerre, s'occupa activement dans notre ville d'œuvres patriotiques vient d'être pourvu en Bretagne d'un poste de choix. Il est nommé supérieur de la Maison de Retraites de Rennes.

LE PRIX DU PAIN

Nous recevons la communication suivante :

Cahors, le 1er Mars 1920.

Aux habitants de Cahors,

Dans son exposé au Conseil municipal, M. l'Adjoint au Maire de Cahors a dit :

« En *se basant sur l'ancien prix*, nous trouvons que les boulangers ont 43 fr. de frais en plus, ce qui, réparti sur 130 kilos de pain, représente, etc., etc... »

Ainsi, malgré l'augmentation constante du prix de la vie et des impôts, chaque fois qu'on changera la taxe du pain, on se basera sur un ancien état des frais qui date de 10 ou 20 ans. Y a-t-il, même au sein du Conseil municipal, un seul commerçant qui accepterait cela ?

M. l'Adjoint a dit encore qu'il venait de voir M. le Préfet. Puisqu'il avait fait cette visite, il ne devait pas ignorer que, d'accord avec M. le Préfet, les boulangers de la ville avaient procédé la nuit précédente à un essai de rendement des farines en présence de M. le Directeur du contrôle des céréales, et que ce rendement avait donné 125 kilog. 0/0. Il n'en base pas moins son argumentation sur le taux de 130 0/0, faisant ainsi une erreur de 5 kilog. par balles, soit pour les 1.000 balles de l'année (moyenne adoptée), 4.500 fr. environ.

En remplaçant le chiffre erroné de 130 0/0, que les mélanges actuels ne donnent pas, *par le chiffre reconnu exact* de 125 0/0 et même en admettant *les frais comptés à l'ancien prix* nous avons 43 fr. répartis sur 125 = 0 fr. 344 + 0,55 = 0,894.

Nous sommes donc diminués de 0,019 sur le pain que nous vendons beaucoup et augmentés de 0.006 et 0,056 sur celui que nous vendons peu ou pas du tout.

L'erreur incontestable qui est à la base de l'argumentation municipale représente une grande partie de nos desiderata et gagnera à notre cause toute personne juste et de bonne foi.

Qu'on nous fasse un barème au prix actuel des choses et si on nous démontre par des chiffres un bénéfice légitime, nous sommes prêts à nous incliner.

Les boulangers de Cahors.

P.-S. — A titre de renseignement nous renvoyons la population à la comptabilité de la Coopérative du P.-O., laquelle vendant au même prix que nous, sans chercher à faire de bénéfices, n'arrive pas à joindre les deux bouts avec la nouvelle taxe.

La grève des boulangers

Les boulangers n'acceptant pas la taxe du pain fixée par la municipalité, firent des démarches auprès d'elle et du Préfet pour faire relever cette taxe.

La municipalité, dimanche, refusa nettement de donner satisfaction à la demande des boulangers.

Ceux-ci décidèrent de ne pas fabriquer du pain dès lundi matin, 1er mars, jour de l'application du décret ministériel augmentant le prix du pain.

Effectivement, lundi matin les boulangeries étaient fermées.

Mais les dispositions avaient été prises : la Coopérative militaire fabriqua suffisamment de pain pour alimenter la population durant la journée de lundi.

Or, lundi matin, dès 8 heures, la Préfecture était avisée par le ministre que l'augmentation du pain était retardée au 15 mars.

Aussitôt, les boulangers décidèrent de fabriquer du pain. Aujourd'hui mardi, les boulangeries ont été ouvertes.

D'ici au 15 mars, il faut espérer que le conflit sera définitivement réglé dans l'intérêt commun.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors,

Vu les lois du 10 février 1918, 23 octobre 1919 et 5 avril 1884,

Considérant que la grève des cheminots est de nature à entraver les arrivages de blés et farines expédiées au département du Lot par le Ravitaillement général et que cette situation peut être particulièrement préjudiciable aux agglomérations importantes, notamment à la ville de Cahors,

Arrête :

Article 1er. — Il est interdit de sortir de la ville de Cahors le pain qui y est fabriqué et qui ne serait pas destiné à des habitants de la commune.

Article 2. — A cet effet une surveillance très active sera exercée par le personnel de l'octroi.

Article 3. — Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 4. — M. le Commissaire de police, les gardes-champêtres et les agents de l'octroi sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

⁂

La grève des cheminots entravant les arrivages de charbon et le stock que possède la Compagnie du gaz étant très réduit, des restrictions s'imposent à la population.

En conséquence le maire de Cahors prévient le public qu'à partir du 1er mars et jusqu'à nouvel ordre le gaz sera donné seulement :

Le matin, de 7 heures à 8 heures 1/2, et de 10 heures 1/2 à midi.

Le soir de 6 heures à 8 heures 1/2.

Conseil général du Lot

Le Conseil général du Lot s'est réuni lundi matin à 10 heures 1/2 pour prendre une décision au sujet de l'augmentation des tarifs des autobus.

Après une réunion en commission, les conseillers se sont réunis en séance publique.

Etaient présents : MM. de Monzie, Fontanilles, Jardel, Cambornac, Coulon, de Lapize, Valat, Tassart, Gélis, Filhol, Pradines, Orliac, Lacaze, Guilhem.

Le Conseil général décide qu'à l'avenir le prix de transport des voyageurs sera fixé à 0 fr. 15 centimes par kilomètre au lieu de 12 centimes et que le transport des marchandises et des colis sera fixé à 0 fr. 50 par kilomètre au lieu de 30 centimes.

Plusieurs vœux ont été votés : l'un adressant des félicitations à M. Deschanel, élu Président de la République ; un deuxième que la France reprenne les relations diplomatiques avec le Vatican ; un troisième tendant à ce que les indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance des communes ne paient le pain qu'au prix de l'ancienne taxe.

Et la séance fut levée.

Conseil municipal

Séance du 29 février 1920

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni dimanche à 2 heures un quart sous la présidence de M. Tassart, premier adjoint.

M. Nicolaï est désigné comme secrétaire.

MM. Dulac et Bélibens sont désignés comme délégués du Bureau de bienfaisance.

Des demandes comme soutiens de famille en faveur des jeunes Bru et Carles reçoivent un avis favorable.

Renvoyé à la Commission des finances une demande de secours formée par Mme Veuve Ayot, une pétition de M. Lauglane qui est propriétaire d'un terrain route de Larroque-des-Arcs, sous la partie de la route où s'est produit un éboulement ; une demande de location d'une partie du presbytère de Saint-Henri.

Le Conseil renvoie à la Commission des finances une proposition de M. Bailly au sujet du sarcophage.

M. Bailly accepterait la somme de 3000 francs et le sarcophage resterait la propriété de la ville.

Au sujet de la création d'une école professionnelle à Cahors, il fut indiqué dans la séance du 8 janvier que la ville devait prendre à sa charge le

traitement des professeurs, maîtres-ouvriers qui consentiraient à prêter leur concours.

La ville accepte de prendre ce traitement à sa charge.

Les directrices des écoles publiques de filles demandent au Conseil municipal que la somme de 300 francs leur soit allouée comme indemnité de surveillance des études.

Ces directrices font observer qu'elles n'ont jamais sollicité cette indemnité puisqu'aussi bien elles ne font pas ce service de surveillance.

Mais le Conseil municipal précédent a cru devoir l'allouer au directeur de l'Ecole des garçons qui l'avait sollicitée sans en prévenir ses collègues.

Au surplus, les directrices font connaître qu'elles s'engagent à verser l'indemnité du trimestre à la Caisse des Ecoles.

M. Tassart propose le renvoi à la Commission de l'enseignement et à celle des finances.

M. Bessières estime qu'on pourrait statuer tout de suite. Si l'indemnité n'est pas due, il faut la supprimer à qui la touche et exiger le remboursement de la somme perçue.

M. Holzer demande s'il est exact qu'un directeur ait touché cette indemnité. Sur réponse affirmative, il s'étonne qu'on ne l'ait pas accordée aux autres directrices. A tous ou à personne, dit-il.

MM. Bessières et Muxart s'associent à cette observation.

M. Tassart répond que s'il y a eu erreur, on la réparera. Mais il insiste pour que la question soit renvoyée aux Commissions.

Le renvoi est de droit : il est prononcé.

Renvoyé à la Commission des Travaux publics une demande des Dames de la Miséricorde tendant à une réduction du prix de la concession d'eau ; une demande de M. Carle tendant à l'achat d'une cour couverte attenante au Vieux Palais de Justice.

Un projet de relèvement des tarifs sur les droits de pesage est renvoyé à la Commission des finances.

Sont renvoyées aux Commissions des travaux publics et des finances :

1° une demande de subvention pour l'exécution de travaux de terrassement dans le cimetière de Lacapelle ; 2° une demande d'augmentation de 1.200 francs de la subvention allouée à la Bourse du Travail ; 3° une pétition des habitants de Larozière pour réparations à l'église ; 4° une demande formée par Mme Veuve Calmon tendant à l'émondage des arbres qui se trouvent sur la route de Larroque en face de sa maison ; 5° une demande de M. Davant qui offre d'acheter le sang des animaux abattus à l'Abattoir. Mais les bouchers se sont réunis pour faire une offre identique.

M. David, demeurant à Cabessut, demande à être nommé cantonnier de ce faubourg. Renvoyé à la Commission des finances et des travaux publics.

M. le Préfet informe le Maire que, sur la demande faite par la municipalité précédente, le Ministre offre à la ville des trophées de guerre, notamment 4 canons.

M. Holzer, au nom de ses camarades du groupe socialiste, déclare refuser cette offre.

M. de Monzie, qui est arrivé et a pris place au fauteuil présidentiel, propose de demander leur avis aux anciens combattants.

Diverses demandes de souscription et subvention sont renvoyées à la Commission des finances, ainsi qu'une demande de réparations formée par les habitants de la rue Mordaigne.

M. Sers, propriétaire d'un jardin dans l'avenue du Nord, demande à la ville de lui céder une parcelle de terrain communal qui se trouve en face le Terminus.

Renvoyé à la Commission des travaux publics.

Le Conseil autorise le maire à installer le bureau d'octroi de Labarre dans un immeuble situé en face, de façon à procéder aux réparations de restauration de la Barbacane.

Renvoyé à la Commission des finances pour voies et moyens le projet de création d'un Conseil de prud'hommes à Cahors, création votée lors de la dernière séance et acceptée par le Ministre.

Une somme de 1.500 francs est votée pour le paiement d'un cheval nécessaire au service municipal.

Au sujet de l'indemnité de la vie chère, une question s'est posée relativement à M. Rougé qui, comme professeur de dessin, a un traitement de 600 francs et qui, comme employé temporaire de la Mairie, a un traitement de 3.000 francs.

Il est décidé que M. Rougé ne doit toucher l'indemnité de vie chère que comme employé temporaire.

La question est renvoyée à la Commission des finances.

M. *Tassart* donne communication du rapport relatif à la question du prix du gaz. La réunion des maires des villes qui sont éclairées par la Compagnie du Bourbonnais a eu lieu à Rodez le 1er février. Une augmentation de 0,10 par mètre cube a été consentie à la Compagnie à dater du 1er décembre 1919 jusqu'au 31 mars.

M. Tassart propose d'adopter ces conclusions, mais le rappel n'aura lieu que du 1er février pour Cahors.

M. *Gayet* demande qu'on fasse un contrôle pour examiner la différence de la quantité de consommation d'électricité depuis un mois.

Les conclusions du rapport et la proposition de M. Gayet sont renvoyées à la Commission des travaux publics.

Au sujet des réparations exécutées sur le chemin rural de Cabessut, M. *de Monzie* propose d'adresser des remerciements à l'inspecteur du Génie rural. Adopté.

Renvoyé à la Commission des travaux publics une demande de Mme Relhié tendant à lui allouer une indemnité de 4.000 fr. pour dégâts au jardin qu'elle possède près du pont Valentré, dégâts qui auraient pour cause les modifications apportées par la ville au terrain des Tours.

M. *de Monzie* prend la parole pour examiner la question des immeubles communaux et la situation générale de la ville.

Les réparations à l'Abattoir, l'assainissement des quartiers de la ville s imposent, dit-il.

En ce qui concerne les casernes, il déclare que l'établissement Canrobert appartient à l'Etat, mais que la caserne Bessières est à la ville. La caserne Decaen est à la ville, ainsi que l'établissement St-Gabriel et le pavillon de Lavayssière.

On pourrait faire échange : donner la caserne Bessières à l'Etat et la caserne Canrobert à la ville.

Au pavillon Lavayssière on installerait l'Ecole des filles du Boulevard installée dans l'immeuble des Carmes. Dans cet immeuble on installerait, ainsi qu'à St-Gabriel, les écoles de garçons, l'école professionnelle et l'école maternelle du Vieux-Palais.

L'école de la rue du Président Wilson est insuffisante pour loger la population scolaire et elle est en mauvais état. Cet immeuble pourra servir à la construction de logements, ce qui parerait à la crise des logements.

De plus, on pourrait mettre en vente l'immeuble du Vieux Palais.

M. de Monzie ajoute qu'il avait été question de supprimer l'Ecole normale de garçons. Mais une loi est intervenue par laquelle tous les instituteurs doivent passer 1 an à l'Ecole normale. Cette question de suppression ne se pose plus .

Mais l'administration de l'enseignement envisage le transfert de l'Ecole normale dans le département même, dans un chef-lieu de canton, sur la grande ligne ferrée.

Dès lors, l'Ecole de la rue Fénelon pourrait être transférée dans l'Ecole normale de garçons.

Quant aux locaux municipaux, ils sont dans un état déplorable. Dans certains on a trouvé des amas considérables de ferraille. Il est d'avis de mettre en vente cette ferraille.

M. de Monzie parle ensuite des ordures ménagères : il avait tout d'abord pensé qu'on pouvait installer un four à incinérer ces ordures, mais la dépense est trop élevée. Il faut continuer à lever les ordures comme par le passé, avec le service des tombereaux. Mais il ne faut plus que ces ordures soient portées sur la calle de l'Aviron.

D'autre part, les maraîchers à qui on avait offert de céder ces ordures comme engrais, n'en veulent pas.

Pour aboutir, il y a un moyen : c'est la constitution d'un syndicat de 7 jardiniers qui loueront un terrain à 2 ou 3 kilomètres de la ville. De ce fait une subvention importante sera allouée à ce syndicat par le génie rural.

Toutes ces questions sont renvoyées à la Commission des travaux publics.

M. *Henras* propose de mettre en location le jardin des Petits Carmes. Adopté.

Il propose également d'inviter la Compagnie à faire tailler ses haies sur les chemins ruraux.

⁂

La séance est suspendue à 4 heures et quart. Elle est reprise à 4 heures et demie.

M. *Tassart* met le Conseil au courant de la question relative à l'augmentation du prix du pain. La taxe prise par la municipalité n'est pas acceptée par les boulangers.

M. Tassart estime que, cependant, le prix est rémunérateur. Toutefois, la taxe n'est pas immuable. Si dans quelques jours les frais généraux des boulangers subissent une hausse élevée, la municipalité saura donner satisfaction aux intéressés.

Mais les boulangers menacent de se mettre en grève : il ne s'inclinera pas devant cette menace.

M. *Holzer* demande si les mesures sont prises pour alimenter la population en pain, au cas où les boulangers feraient grève.

M. *de Monzie* répond : oui. La coopérative militaire nous prêtera son concours.

Il ajoute qu'il ne veut pas que la ville soit sans pain, comme l'est aujourd'hui la ville de Brive.

« Il faut aller en chercher en Russie s'il n'y en a pas » crie M. Ichard.

Un vœu protestant contre l'augmentation du prix du pain est voté.

M. *de Monzie* donne lecture d'un vœu déposé par M. *Marmesse*. Vœu politique, dit M. de Monzie. Nous ne pouvons nous engager dans cette voie. Nous ne savons pas où nous irions. Et le vœu est enterré sans aucune observation.

M. *Pedelmas* donne lecture du rapport relatif au statut des fonctionnaires municipaux.

Deux questions sont réservées : celle qui a trait au bibliothécaire et aux traitements des employés municipaux.

Le statut est adopté.

M. *Holzer* demande l'augmentation de la retraite de deux employés d'octroi. Renvoyé à la Commission des finances.

D'un rapport sur l'assistance médicale et pharmaceutique il résulte que les dépenses s'élèvent à 26.069 fr.; soit 19.550 francs à la charge de la ville, car le département prend à sa charge le quart de ces dépenses.

Des abus sont signalés : c'est ainsi qu'une famille a, en 1 an, reçu 118 bons, et qu'un seul assisté à coûté 1.000 francs.

Le Conseil décide de s'entendre avec une commission composée de médecins, de pharmaciens, de sages-femmes pour réduire ces dépenses.

La première question qui s'impose c'est de réduire le nombre d'assistés. Il y a encore 870 assistés dans Cahors, dit le rapporteur.

Renvoyé à la Commission des travaux publics, des propositions faites par M. *Nicolaï* pour que des travaux soient effectués afin que les quartiers de Labarre aient de l'eau et qu'une voie d'accès conduisant à l'Arc de Diane soit aménagée.

Il demande également que des water-closets soient édifiés dans la ville, et qu'un chemin commode soit aménagé pour accéder au mont St-Cyr.

Renvoyé à la Commission des Travaux publics.

La question des eaux est posée. Il est constaté que la canalisation de la ville est défectueuse et qu'il y a des pertes considérables sur des points qu'il faudrait trouver.

Le Conseil décide de faire appel à un spécialiste pour déterminer les endroits où ont lieu ces défectuosités de canalisation.

C'est, on s'en souvient, ce que le sympathique et distingué M. Daymard, ingénieur civil à Cahors, signalait, il y a quelques semaines, dans une étude consciencieuse et très remarquée, dans le *Journal du Lot*, sur la question des eaux dans notre ville.

Le Conseil vote les fonds pour payer les honoraires de l'ingénieur qui sera appelé à faire ces recherches.

Des réparations, urgentes s'imposent à l'Abattoir de Cahors. Un crédit de 10.000 francs voté par l'ancienne municipalité sera employé à cet effet.

Il est décidé de mettre en vente la maison Andurand, située route de Larroque.

Renvoyé à la Commission des travaux publics une proposition tendant à voter une somme de 4.500 francs pour la réparation de la Bourse du Travail et une somme de 7.000 francs pour la réparation de la Halle.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Vol

Sur la plainte d'un commerçant de Cahors, à qui deux gitanes avaient volé deux pièces de toile, M. Caillou, commissaire de police, fit une perquisition dans les roulottes des nomades qui sont installées route de Fontanet.

Les deux pièces de toile furent retrouvées et les deux femmes furent arrêtées, mais laissées en liberté provisoire. Procès-verbal a été dressé.

Les nomades

Depuis quelques jours les habitants du quartier St-Georges ont des voisins peu désirables.

Des roulottes sont installées sur la place de St-Georges et d'autres près du pont de Fontanet.

Dans ces roulottes habite une population nombreuse : on comptait plus de 30 enfants.

Toute la soirée, tard dans la nuit, hommes et femmes buvaient, chantaient, se disputaient.

Mais les habitants de St-Georges s'apercevaient également que tout ce monde-là ne se gênait pas pour prendre les fagots et ce qu'ils trouvaient sur leur passage au vu de tout le monde et malgré les observations qui leur étaient faites.

M. le Commissaire de police a dû prendre aujourd'hui des mesures pour expulser ces nomades de plus en plus indésirables.

Reyrevignes

Foire. — Favorisée par le beau temps, notre foire a été très importante.

Rarement notre foirail a été aussi bien garni. Quoique les cours se maintiennent très élevés, les transactions opérées sur les œufs de travail et les bouvillons ont été nombreuses.

Les œufs se sont vendus 4 fr. la douzaine.

Pas de légumes.

Souillac

Un monument commémoratif. — Le comité est constitué de la façon suivante :

Comité d'exécution : Président, M. l'intendant général Gardarein ; vice-président, M. Broc, président de l'Amicale des poilus ; trésorier, M. Bayles, commandant d'artillerie en retraite ; secrétaire, M. Murat, capitaine.

Délégués du conseil municipal ; M. l'intendant général Gardarein ; M. Valat, capitaine d'artillerie ; M. Bruel Charles, négociant ; M. Bos, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées.

Délégués de la société de secours mutuels : M. Malvy Martin, ancien maire ; M. Tavet, négociant ; MM. Soulacroix et Salvan Charles, négociants.

Délégués de la société des anciens militaires ; M. Gaby, chef de bataillon en retraite : M, Delmas Charles, négociant ; M. Entraygues Bertrand, charpentier ; M. Lavergne fils, épicier.

Délégués des vétérans : M. Bayles Raymond, chef d'escadron d'artillerie en retraite ; M. Lacoux Albert, capitaine ; M. Murat Elie, capitaine : M. Bonnet Léon négociant.

Délégués de l'Amicale des poilus : M. Broc négociant ; M. Lacroix Auguste, négociant ; M. Chassaing Martin, maître d'hôtel ; M. Buffelan fils, négociant.

Martel

Culture de la lavande. — Le comité botanique du département du Lot annonce au Syndicat d'initiative de la région martelaise, un envoi important de boutures et plants racinés de lavande. Les membres du Syndicat, participants ou honoraires qui en désireraient, sont priés de vouloir bien se faire inscrire chez M. Couderc, trésorier, avant le 6 mars.

Vayrac

Nos compatriotes. — M. Fernand Sireyjol vient de s'installer définitivement à Vayrac, avenue Henri-Barbier (près la poste). Le nouveau docteur appartient à une famille très connue et estimée de tous. Nous lui souhaitons la bienvenue.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1er Mars 1920.

La liquidation de fin de mois se passe dans d'excellentes conditions, malgré la cherté de l'argent qui a valu 4 1/2 au parquet et 8 à 10 0/0 en coulisse. Les changes sont fermes et nos Rentes soutenues. Le 3 0/0 est à 58,20, le 5 0/0 à 87,90, le 4 0/0 1917, à 71,75 et le 4 0/0 1918 à 71,40.

Les Banques françaises sont recherchées, Banque de Paris 1520, Union Parisienne 1320, Crédit Mobilier 552, Valeurs de navigation calmes, Transatlantique 538, Messageries 675.

Fermeté des fonds et valeurs russes et surtout des Naphtifères, North Caucasian 105, Lianosoff 620.

Pétrolifères recherchées, Mexican Eagle 634, Royal Dutch 45.600, Shell 680, Wyoming 180.

Valeurs diamantifères et mines d'or bien tenues, De Beers 1468, Jagersfontein 327, Rand Mines 230.

Reprise des valeurs de caoutchouc, Financière 400, Malacca 313.

En valeurs diverses hausse des Sucreries Brésiliennes à 825, Stéarinerie Fournier très recherchée jusqu'à 750, en attendant mieux.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

LA GRÈVE

La reprise du travail

La reprise du trafic sur les chemins de fer s'effectue très lentement, la majorité des grévistes n'ayant connu l'ordre de reprise du travail que par la lecture des journaux. Mais on espère de fortes rentrées pour midi. Il est probable que, dans la soirée, le service aura repris presque normalement.

Que feront les extrêmistes ?

On est incertain sur l'attitude que prendront les extrémistes au sujet de cet ordre. On pense qu'il y aura quelque flottement, mais on pense que tout rentrera dans l'ordre, étant donné que les peines disciplinaires prononcées pour fait de grèves sont annulées.

Les arrestations

D'autres arrestations devaient être opérées dans la journée. Dans les milieux judiciaires on nous dit que par suite de la fin de la grève, ces mesures n'auront probablement pas lieu.

L'appel des automobilistes

L' « Officiel » de ce matin publie un décret rappelant sous les drapeaux les automobilistes des classes 1916 et 1917. Il est probable que ce décret sera rapporté dans la journée.

⁂

Dans le bassin de la Sarre

De Berlin : La presse annonce que de grosses difficultés auraient surgi dans le bassin de la Sarre entre les fonctionnaires des mines et les autorités françaises. Les premiers refusent de reconnaître les conditions françaises et de travailler sous cette administration. La majorité des employés aurait décidé de ne travailler que sur l'ordre du gouvernement prussien.

⁂

Troubles à Londres

Le « Daily Mail » annonce que de violentes bagarres se seraient produites hier, à Londres, entre un cortège de soldats et de marins démobilisés protestant contre le licenciement d'hommes employés dans les usines gouvernementales et les forces de la police; 55 personnes auraient été blessées.

Vente de Chevaux

M. BRU, rue des Maures à Cahors, informe le public qu'il met en vente un lot de chevaux de 4 ans et de 5 ans. Chevaux forts, pour labours.

HERNIES

MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. **J. GLASER,** le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

En voici d'ailleurs une preuve :

Monsieur Glaser, 1-1er-20.

Pendant de longues années j'ai été torturé par de mauvais bandages jusqu'au jour où vous m'avez placé votre merveilleux appareil sans ressort, que j'ai porté jour et nuit sans aucune gêne. Malgré mon grand âge, 79 ans, vous avez radicalement immobilisé mes hernies et j'ai pu me livrer à mes travaux sans fatigue. Dans un but humanitaire je vous autorise à publier ma lettre.

M. Vidal (retraité des chemins de fer Cie d'Orléans) à Caussade (Tarn-et-Gar.).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. **GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à :

Gramat, mercredi 10 mars, Hôtel de Bordeaux.
Aubin, vendredi 12, jusqu'à 1 h., Hôtel du Cheval Noir.
Cahors, samedi 13, Hôtel de l'Europe.
Figeac, lundi 15, Hôtel des Voyageurs.
Capdenac-gare, mardi 16, Hôtel de France, Fournier.
Vayrac, mercredi 17, jusqu'à 2 h., Hôtel Delmon Germain.
Caussade, lundi 22, Hôtel Larroque.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale

SOUILLAC (Lot)

Section Autos. Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes : **GARAGE, Souillac.**
TÉLÉPHONE : 4.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphiode Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison **des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.**

SOUDURE AUTOGÈNE

- Réparations de toutes pièces -

Fer — Fonte — Acier

Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque, en face la Brasserie CAHORS

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).
Le Gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 17

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OHNET

III

— Le concierge l'a appris à mon institutrice qui était descendue pour donner des lettres... Alors, avant de me coucher, j'ai voulu te dire bonsoir... Je vous ai peut-être dérangés? Vous aviez fermé la porte, vous parliez peut-être de choses sérieuses... Ai-je eu tort de venir ?

David jeta à sa fille un regard profond, et, d'une voie émue :

— Non, mon enfant, tu n'as pas eu tort de venir.

Elle examina son père et sa mère, et, d'un ton inquiet :

— Qu'est-ce que vous avez ? Vous n'êtes pas comme d'habitude. Est-ce qu'il arrive quelque chose qui vous fait de la peine ?

— Rien, ma chérie, dit vivement Herbelin. Rien qui doive te toucher, sois tranquille.

— Alors, bonsoir, maman; bonsoir, papa.

— Bonsoir, mon enfant.

Il l'a reconduisit jusqu'à l'a porte, l i adressa un dernier sourire, la suivit du regard pour être sûr qu'elle s'éloignait, et, revenant à sa femme, lentement, le front soucieux :

— Madame, nous ne sommes pas seuls en ce monde, et nous avons, vous venez de le voir, à compter avec d'autres qu'avec nous-mêmes. Vous l'avez oublié la première... Moi, je ne m'en suis pas souvenu non plus tout à l'heure. Nous avons donc été, tous les deux, coupables... Vous, de m'avoir si cruellement outragé ; moi, d'avoir cherché à me venger, sans réfléchir au mal que je pouvais faire à ma fille. En une seconde, l'intervention de cette enfant a éclairé les choses de leur vrai jour et donné aux faits toute leur portée. Tous nos actes, du moins c'est ainsi que je pense, doivent être subordonnés à son intérêt.

La phrase ainsi formulée par Herbelin n'était pas une interrogation. C'était une affirmation véritable. Il ne demandait pas à Louise de lui donner son avis sur la question, il lui disait le sien, sentant qu'il était le maître de le lui imposer. Elle baissa la tête, sans prononcer une parole, acquiesçant à ce qu'il venait de déclarer. Il se tint pour satisfait et, avec un geste las, comme brisé, lui montrant la porte qui conduisait à sa chambre, il ajouta :

— C'est bien ! Nous n'avons plus rien à nous dire pour le moment. Nous reprendrons cet entretien quand je le jugerai nécessaire.

Et sans même regarder Louise qui s'éloignait silencieuse, il entra dans son cabinet, se laissa aller dans un fauteuil près de la cheminée, et poussant un soupir qui ressemblait à un gémissement, il resta immobile dans une demi obscurité, réfléchissant profondément.

Puis au bout d'un instant, de ses paupières fermées, des larmes coulèrent sur ses joues pâlies, sa gorge se contracta avec effort, et seul, dans la nuit et le silence de cette pièce où il avait tant travaillé pour faire l'ingrate heureuse, brillante et parée, à deux pas de la chambre où sa fille s'endormait souriante et paisible, il sanglota désespérément.

Il demeura dans un état de prostration douloureuse, la tête vide, les membres morts, insoucieux de tout ce qui n'était pas le chagrin affreux qui l'accablait. La pendule en sonnant le tira de sa torpeur, il compta les tintements. Et, avec suprise, il constata qu'il n'était que onze heures. Si peu de minutes avaient suffi à l'achèvement d'un tel désastre! Il lui sembla qu'il y avait très longtemps qu'il était rentré dans sa maison, tant il s'y était passé de choses. Il se leva, marcha. Puis l'horreur d'être seul s'imposa à lui. Il ne voulut pas rester dans cette obscurité et dans cet isolement. Il sortit dans le vestibule, et trouvant son chapeau et son paletot qu'il y avait laissés, il les prit, descendit l'escalier, traversa la cour et arriva dans la rue.

Là il respira, il se dirigea vers Saint-Augustin et, machinalement, marcha jusqu'à la rue Boissy-d'Anglas. L'entrée éclairée du Cercle, devant laquelle stationnaient les voitures, attira son attention et le souvenir de Pérignon se présenta à sa pensée. Son ami devait être là, comme presque tous les soirs. Il entra, demanda au concierge le colonel Pérignon, et, introduit dans un des salons d'attente, au bout de quelques instants, il entendit une voix sonore qui disait dans le couloir :

— Il est là ? Bien !

Et, grande ouverte, la porte donna passage ou colonel, en habit, cravaté de blanc. Il s'avançait la main tendue, s'écriant gaîment :

— Comment ! Te voilà, à une pareille heure ? Eh bien ! Et l'usine ? Ah ça ! Est-ce que, tantôt, tu m'as raconté des histoires ?

Mais la physionomie bouleversée de son ami glaça sa verve et, changeant de sentiment, de ton, d'allure, il demanda :

— Qu'est-ce qui t'arrive ?

En allant à son ami, David avait cédé à un mouvement instinctif d'affection. Il était malheureux, tout naturellement il se rapprochait du compagnon de sa jeunesse. Il n'avait pas calculé qu'il lui faudrait expliquer les raisons qui l'amenaient, et le brusque « qu'est-ce qui t'arrive ? » de Pérignon venait de préciser la situation. Son anormale visite le mettait sous le coup de questions inévitables. Il n'avait pas projeté de confier sa peine à son ami, mais il avait une telle habitude de ne lui rien cacher qu'il ne songea même pas à se taire. Et d'ailleurs il souffrait bien trop pour avoir la pudeur de sa souffrance. Il était dans un de ces moments d'agonie morale où les hommes sont incapables de garder le silence. Il leva les yeux sur Pérignon, qui lui tenait la main, et deux larmes coulèrent sur ses joues.

— Tu pleures ? s'écria le colonel plein de stupeur. Oh ! Mais, qu'est-ce que ça signifie ? Est-ce que Cécile est malade ?

David tourna négativement la tête.

— Alors c'est donc...

Il ne termina pas sa phrase : instantanément la vérité lui était apparue, et il avait eu la certitude que Mme Herbelin avait été trahie et que David venait de tout apprendre. Sa figure devint soucieuse et grave, il fit asseoir doucement son ami et se plaça à côté de lui. Une question d'honneur se posait, et Pérignon, oubliant ses tentatives galantes, prenant fait et cause pour Herbelin, s'apprêtait à l'écouter, à le conseiller et à l'assister.

— Pourquoi cesses-tu de m'interroger ? demanda David. C'est donc que tu sais déjà ce que j'aurais à dire ?

Pérignon pensa : Attention ! Il n'est peut-être pas aussi bien renseigné que je le supposais, et il me tend un piège pour me faire parler. Allons avec prudence.

Il répondit :

— Moi ? Cher ami, je ne sais rien. Mais je te tiens pour un homme énergique et, te voyant si malheureux, je fais les pires suppositions... Encore ne sont-ce que des suppositions ?

— Tout ce que tu pourras t'imaginer n'atteindra pas à la vérité. Je viens d'être foudroyé en pleine confiance... Le présent, l'avenir, mon existence entière, tout s'effondre... Des deux affections sur lesquelles j'avais fondé toutes mes espérances, l'une m'échappe... Il ne me reste plus que ma fille...

A ces mots, Pérignon crut que Mme Herbelin était partie avec le marquis de Condottier, et n'ayant plus d'hésitation parce que le doute sur l'ignorance de David n'était plus possible :

— Est-ce que ta femme t'a quitté ? demanda-t-il.

— Me quitter ? répondit Herbelin avec amertume. Pour quoi faire, puisqu'elle avait toutes les facilités de me tromper ? N'était-ce pas bien plus commode, et plus convenable, et plus correct ? Car, n'est-ce pas, il y a de la correction et de la convenance dans tout, aujourd'hui ? Et être sans goût et sans tenue dans le crime, est bien plus grave que le crime même !

Il éclata d'un rire faux qui donna le frisson au colonel, qui ne se piquait pas pourtant d'être une nature sensible.

— Mais comment as-tu appris ? dit-il.

— Oh ! De la façon la plus banale, la plus bête, la plus ridicule ! Par une étourderie que la malheureuse a commise, tant elle se gênait peu et s'endormait dans une absolue sécurité... Elle s'est trompée d'enveloppe en m'écrivant, et m'a envoyé une lettre qui ne m'était pas destinée... J'étais si aveuglé par ma tendresse et si occupé à lui gagner de l'argent ! Elle n'avait pas besoin de faire attention...

(A suivre).